



Saint-Prex, le 6 février 2017/AG

MUNICIPALITÉ
DE
SAINT-PREX

DÉCISIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Agissant en vertu de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP), la Municipalité de Saint-Prex porte à la connaissance des électeurs que, dans sa séance du 1^{er} février 2017, le Conseil communal de Saint-Prex a pris les décisions suivantes:

- d'assermenter M. Marc-Antoine Siegwart en qualité de conseiller communal;
- de nommer M^{mes} Sandra Bastow, Véronique Savioz, et MM. Philippe Deillon, Pierre Enderlin, Jean-Noël Fanguin, François Ludwig et Michel Perriard en qualité de membres de la commission de gestion pour l'examen des comptes 2016.

Conformément à l'article 107 de la LEDP, ces décisions ne peuvent faire l'objet d'une demande de référendum.

Le texte complet de ces décisions peut être consulté au secrétariat municipal.

Secrétariat municipal